Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le 30/07/2026
ID : 031-213105745-20260629-037_2026-DE

Nombre de membres :

Exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune du VERNET, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur René MARCHAND, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 25/06/2026

Présents : MARCHAND René, GAZZERA Philippe, TROUCHE Marie-Claire, KASA Flutura, PATENOSTRE Lionel, DAGRAS Louis François, BRENAC Cyril, BORDES Mathilde, GUALBERT Mathieu, ESTRADE Guillaume, GRAESSER Mylène, VIROT Amélie, DAUBERT-DA COSTA Martine, ROUGANIOU Marie, IMBERT Viviane, BAUTISTA Ludovik, BAROTTE Marjorie.

N° 037-2026

RÉTROCESSION D'UNE PARTIE DE LA VOIRIE IMPASSE DE LA PIERRESSE

Absents représentés : PECHOULTRES Jean-Baptiste (procuration à M. MARCHAND), DEQUIVRE Corinne (procuration à Mme KASA), BRUN Anthony (procuration à M. ESTRADE), RECART Julien (procuration à M. GAZZERA), MOQUET Mélody (procuration à M. PATENOSTRE).

Absente excusée : PILKOWSKI Véronique

Madame GRAESSER Mylène a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une erreur du cadastre, une partie de la voirie publique dénommée 'Impasse de la Pierresse' doit être rétrocédée à titre gratuit à Monsieur TINTET Jean-Paul propriétaire de la parcelle cadastrée section C n°367 sise au 190 impasse de la Pierresse. La parcelle à rétrocéder a une surface de 0a 23ca (voir plan en annexe).

En conséquence, afin de régulariser cette situation, il conviendrait de passer un acte notarié.

Il demande donc à l'Assemblée de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **OUÏ** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **APRÉS** en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le 30/07/2026
ID : 031-213105745-20260629-037_2026-DE

- **DÉCIDE** d'approuver la rétrocession à Monsieur TINTET Jean-Paul du terrain d'une surface de 0a 23ca mentionné sur le plan cadastral ci-joint,

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette opération.

- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement des frais afférents à cette rétrocession sont inscrits au budget à l'article 2111,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
René MARCHAND

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le 30/07/2026
ID : 031-213105745-20260629-037_2026-DE

Commune : 31574
Vernet

Numéro d'ordre du document d'arpentage .....
Document vérifié et numéroté le .....
A :.....
Par :.....
Cachet du service d'origine

Section : C
Feuille(s) :
Qualité du plan : 02

Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/200
Date de l'édition 03/09/2025

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DG

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n°55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau~~

~~B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain~~

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 02/02/2026 par M O. SALVETAT géomètre à VILLEFRANCHE DE LGS

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A Vernet , le 03/02/2026

Document dressé par
O. SALVETAT
à VILLEFRANCHE DE LGS
Date : 03/02/2026
Signature

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, ayant représentant, qualité de l'autorité expropriant, etc.)

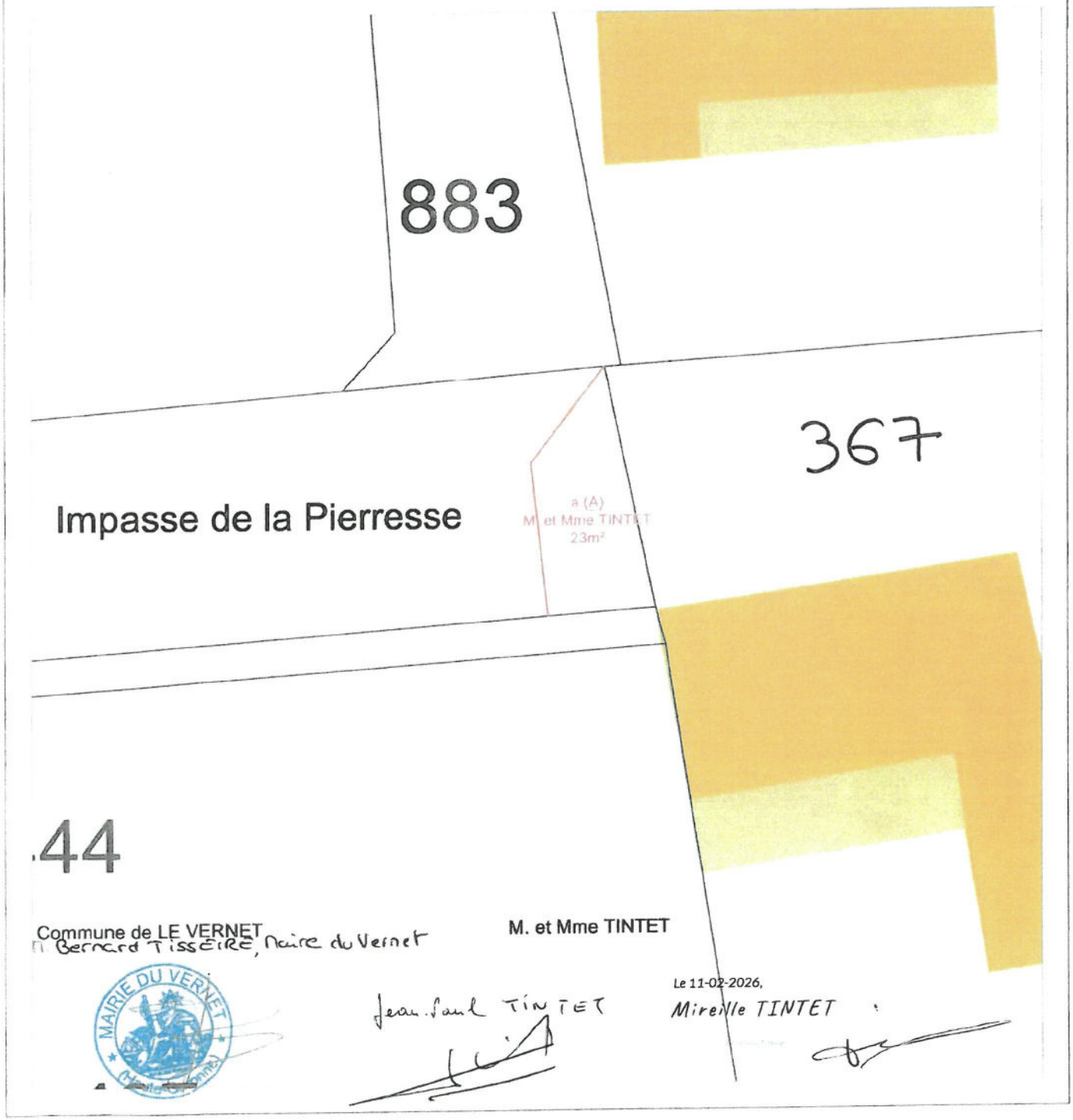

Commune de LE VERNET
M. Bernard Tissèire, Maire du Vernet

MAIRIE DU VERNET (Haute-Garonne)

M. et Mme TINTET

Jean-Paul TINTET

Le 11-02-2026,
Mireille TINTET

06 18 12 11 81